

# 90 ans de la Traction Avant

## Convention de Partenariat

Entre

### La Traction Universelle

Dont le siège social est situé 40 Avenue Henri Rochier à 26110 Nyons

Représentée par son Président, Monsieur Jean-Louis Poussard

Et

**Nom de l'entreprise Partenaire** .....

Adresse.....

Représentée par (nom, prénom, fonction) .....

### Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

#### Article 1 - Objet de la convention

Cette convention est destinée à régir, de la manière la plus complète possible, la relation de partenariat conclue entre l'association et le partenaire en vue des 90 ans de la Traction Avant à Charade (63) les 9,10 et 11 mai 2024.

Elle précise de façon non exhaustive les droits et les obligations principaux des deux cocontractants, étant entendu que ceux-ci peuvent évoluer au fil du temps, l'objectif principal étant que le partenariat qui unit les deux parties se développe au maximum et dans le sens des intérêts de chacun.

#### Article 2 - Nature des actions de partenariat

Le partenaire a le choix entre les 3 options suivantes :

<b>BLEU</b>	<b>BLANC</b>	<b>ROUGE</b>
Prix : <b>200 €</b>	Prix : <b>300 €</b>	Prix : <b>600 €</b>
Le photocall géant à l'entrée	Le photocall géant à l'entrée	Le photocall géant à l'entrée
Le site internet avec lien vers votre site.	Le site internet avec lien vers votre site.	Le site internet avec lien vers votre site.
Le programme de l'événement	2 entrées incluses*	4 entrées incluses*
	Le programme de l'événement	Le programme de l'événement
	Emplacement extérieur, espace gazonné sur le site de Charade. Dimensions 10m x 3m	Emplacement stand couvert. (20 stands de disponible)

\* : l'entrée supplémentaire sera facturée au tarif de 25 €- Le cocktail dinatoire du jeudi soir est inclus dans le billet d'entrée



# 90 ans de la Traction Avant

## **Article 3 - Obligations de l'association**

D'une manière générale, l'association s'engage à fournir le service défini pour l'option choisie par le partenaire à l'article 2.

## **Article 4 - Obligations du partenaire**

Le partenaire s'engage en contrepartie à verser à l'association le montant correspondant à l'option choisie à l'article 2, en vue de la réalisation de l'objet de la convention. Le paiement du montant se fera selon les conditions définies à l'article 10.

## **Article 5 – Durée de la convention**

Le présent partenariat conclu entre l'association et le partenaire débutera à la signature du présent document. Il s'achèvera de plein droit et sans formalité le 11 mai 2024.

## **Article 6 – Résiliation**

Chacune des parties pourra résilier la convention de plein droit, à tout moment et sans préavis, au cas où l'autre partie manquerait gravement à ses obligations contractuelles. Cette résiliation devra être précédée d'une mise en demeure par lettre recommandée restée sans effet durant 30 jours calendaires.

## **Article 7 – Modifications**

À la demande de l'une ou l'autre partie, des modifications pourront être apportées à la présente convention moyennant accord écrit entre les parties. Ces modifications seront considérées comme étant des modalités complémentaires de la présente convention et en feront partie intégrante.

## **Article 8 – Confidentialité**

Chacune des parties s'engage à considérer les dispositions de la présente convention comme étant confidentielles et à ne pas les communiquer à des tiers sans l'accord exprès et écrit de l'autre partie.

## **Article 9 – Litiges**

Les deux parties s'engagent à régler à l'amiable tout différend éventuel qui pourrait résulter de la présente convention. En cas d'échec, les tribunaux de Nyons seront seuls compétents.



# 90 ans de la Traction Avant

## Article 10 - Montant de la participation

Le sponsor choisit l'option :  Bleu  Blanc  Rouge

Entrée supplémentaire à 25 € Nb :

et participera pour un montant de ..... € réglés à la signature du présent contrat.

Virement bancaire sur le compte : **LA TRACTION UNIVERSELLE**

IBAN : **FR76 1027 8116 1500 0203 9670 171**  
BIC : **CMCIFR2A**

Fait à .....le .....

**Le sponsor**

**La Traction Universelle**

**P/O Jean-Michel Crombez,**  
*Vice-Président de La Traction Universelle*  
*Responsable 90 ans de la Traction*

Le présent document une fois rempli, sera à adresser à l'adresse mail :  
[registration@90ansdelatraction.com](mailto:registration@90ansdelatraction.com)

